

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2024

Présents : Christelle BIDAULT, Grégoire NAVÉZ, Jean-Paul CHATAUR, Sandra FAUCHER, Bruno BRINDEL, Michel DUBOIS, Stéphanie JAUILHAC, Serge LEFEBVRE, Roland POUGET

Excusés : Jacques BOMBAL représenté par Christelle BIDAULT, Lionel MARTY représenté par Grégoire NAVÉZ

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 24 mai 2024
- Décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil municipal
- Restaurant multiservices : choix des entreprises
- Changement de la chaudière : - choix de l'entreprise
- plan de financement
- Achat parcelles B68-69-311 (étang de la Gane)
- Pass fournitures 6ème
- Rapport d'activité de Tulle Agglo
- Création d'un poste de rédacteur (promotion interne secrétaire)
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : Roland POUGET

Approbation du procès-verbal du 24 mai 2024 :

Résultat du vote ➤ Pour : 11

Décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil municipal

Commande publique:

Fonctionnement

Voirie : 30T de caillou et location tarière pour 711 € (route blanche) - 5 T enrobé à froid 675€

fauchage : 14 h pour 873.60 € hiver / 17h broyeur accotement printemps 1101.60€

Appartement mairie : diagnostic DPE et électricité 270€

Repérage amiante cabanon : signature d'un devis de 285€ HT

Investissement :

Multiservices : réglés annonce légale MAPA + CT+ MOE : 17101.02 €

Restaurant multiservices : choix des entreprises

DCM 2024-024

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs aux procédures de MAPA ;

Vu la délibération du 21 mars 2024 validant l'APD pour la construction du restaurant multiservices ; Considérant qu'il y a lieu d'exécuter la prestation ci-dessous dont les crédits sont inscrits au budget communal, section investissement ;

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée le 15 juin 2024, Considérant l'ouverture des plis le 15 juillet 2024;

Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti ;

Considérant qu'une phase de négociation a été lancée le 29 août 2024 avec remise des offres pour le 13 septembre 2024

Considérant qu'une analyse de l'offre a été établie par le Maître d'œuvre TERTIO

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE le marché aux entreprises suivantes :

	Corps d'état	Entreprise retenue	Montant HT en €
Lot 01	TERRASSEMENTS - VRD	EYREIN TP	52 459.28
Lot 02	GROS OEUVRE	FAUCHER	45 233.98
Lot 03	CHARPENTE ET BARDAGE BOIS	TRADIWWOD	46 499.00
Lot 04	COUVERTURE ET BARDAGE METALLIQUE	CCPF	40000.00
Lot 05	MENUISERIES ALUMINIUM	CHEZE	33 799.00
Lot 06	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SARL GRAILLE	19 016.38
Lot 07	PLATRERIE – ISOLATION – FAUX PLAFOND – PEINTURE	PEREIRA	30 205.87
Lot 08	REVETEMENTS DE SOLS	CARAMINOT	21 046.17
Lot 09	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	INEO	32 744.46
Lot 10	PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION	FCCE- BOUSCASSE	36 800.00
Lot 11	EQUIPEMENTS DE CUISINE	EQUIP' FROID	31 165.00
PSE 01	VOIRIE EN ENROBE	EYREIN TP	2 878.00
PSE 02	DALLAGE SUR ENTREE	FAUCHER	1 916.00

- AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux de construction relatifs à ces dossiers

Résultat du vote ➤ Pour : 7 Contre : 4 (B. BRINDEL, S.JAUILHAC, S. LEFEBVRE, R. POUGET)

Devant les étonnements concernant les prix élevés, Bruno indique que c'est au moment où est établi le Dossier de Consultation des Entreprises que la répartition est donnée entre prix et dossier technique. Christelle a choisi de prioriser le dossier technique : les grosses entreprises sont bien en capacité de faire, avec des prix conséquents. En contrepartie, les petites entreprises, qui plus est locales, sont débordées par ces dossiers administratifs et ne concourent pas, alors qu'elles seraient à même de venir sur le marché concerné avec des prix concurrentiels. Il en a eu l'expérience lors de sa vie professionnelle.

D'autre part, il demande confirmation de l'abondement de la Région sur le projet. Il s'insurge que les travaux soient lancés sans aucune certitude que le montant envisagé d'environ 90 000 € soit acquis, alors que la commission attend les devis pour définir un montant définitif.

Christelle indique avoir une réunion avec la Région pour cela d'ici la fin de l'année, le montant envisagé l'ayant été sur l'Avant-Projet Définitif.

Bruno interroge sur le fait de ne pas l'avoir réalisé plus tôt, Christelle répondant avoir attendu le retour des offres.

Bruno ne comprend pas que l'on engage la commune sans aucune certitude du montant de l'aide, d'autant plus que le gouvernement va donner un tour de vis sur les budgets, marquant les collectivités à l'encre rouge puisqu'elles sont les plus endettées. Les marchés vont être signés d'ici 3 semaines, et le risque que ce montant ne soit pas acquis sera inévitablement supporté par les habitants.

Christelle informe que le risque est très mesuré, qu'elle est confiante, et qu'un rendez vous est prévu le premier octobre pour clarifier les assiettes : les 20% prévus s'appliquent aux travaux, hors imprévus et VRD.

Bruno conclu sur « l'a peu près » de ce montage financier, et reste dans l'attente d'ici trois ans du versement de cette subvention.

Changement de la chaudière : choix de l'entreprise et plan de financement

DCM 2024-025

Madame le Maire explique au Conseil municipal que la chaudière fuel qui dessert le bâtiment mairie/logements doit être changée au plus vite.

Elle fait part de l'étude préalable réalisée par le CRER pour l'implantation d'une chaudière automatique à granulés de bois

Les conclusions sont les suivantes: « La faisabilité technique du projet de chaudière automatique à granulé est vérifiée car un accès peut être aménagé pour les véhicules de livraison et un espace suffisant est disponible pour l'implantation de l'ensemble thermique. Des travaux d'aménagement sont tout de même à prévoir afin de pérenniser l'accès du camion de livraison ainsi que l'approvisionnement en combustible du silo de stockage »

Madame le Maire indique aussi qu'une subvention de maximum 16 164 € du Fonds Chaleur va être obtenue.

Au vu de ces éléments une consultation a été effectuée auprès de 3 entreprises.

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise SARL BACHELLERIE pour un montant de 26 476.82 € HT.

Elle rappelle que la reprise du réseau enterré a été effectuée par cette entreprise pour un coût de 3 931.10 € HT.

Il est demandé au Conseil de:

- accepter ce devis
- d'autoriser madame le Maire à demander des financements complémentaires
- autoriser madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Résultat du vote ➤ Pour : 11

Bruno demande ce qu'il en est de l'isolation, mais Christelle répond sur le degré d'urgence de changer une chaudière très usée et grosse consommatrice de fuel.

Bruno se désole que cette opposition que tu as créée de toute pièce ait été laissée de côté dès le début du mandat, alors que ce sujet est évoqué depuis quatre ans, et que vous n'ayez pas anticipé.

Jean Paul, intervient pour indiquer qu'à l'époque, il n'était pas envisagé que le prix du fuel soit autant élevé à l'avenir.

Bruno rétorque qu'il faut réfléchir au prochain mandat, faire du logement comme par le passé, et anticiper l'avenir.

Jean Paul réplique qu'anticiper était justement construire le restaurant, mais que nous sommes contre ce projet.

Bruno répond que nous ne sommes pas aux commandes de la commune et demande ce qu'il en est du sondage concernant le restaurant prévu lors de la distribution de la gazette. Pour ce qu'il en a comme écho, c'est 70% des habitants de la commune qui se désintéresse de ce projet.

Christelle s'étonne qu'ils ne veuillent pas de ce commerce.

Bruno revient sur l'article paru dans le journal La Montagne, où le projet est présenté, avec appel pour rechercher un gérant. Il interroge sur les réponses que pouvait apporter Christelle sur le montant du loyer, le mode de gérance, ce qu'il en est du fonds de commerce, du tabac et de la licence IV.

Christelle précise que le débat n'a pas encore été lancé, que nous disposons encore d'une année, que les détails sont à discuter, et que chaque chose doit se faire en son temps.

Alors Bruno s'étonne que des candidats puissent se présenter sans obtenir de réponses à leurs interrogations.

Christelle reprend la parole pour indiquer que nous également avions prévu un projet de ce type avec des logements, ce que conteste Bruno puisqu'il était envisagé des lieux de vie comme le font d'autres communes, avec des subventions toutes autres.

Stéphanie demande à quelle date doit s'arrêter l'épicerie actuelle, appuyée par Bruno qui fustige l'espace réservé à la Poste qu'aurait pu valoriser autrement le gérant, alors que la Poste aurait mieux été à la mairie, comme dans d'autres communes ; écouter la population serait bénéfique.

Christelle informe que le changement de la chaudière, qui bien que prévu par le bureau d'étude de 23 KW, est installée avec une puissance de 32 KW.

Bruno demande si le dégazage de la cuve est inclus - ce n'est pas le cas – et Serge affirme que ne pas isoler conduit forcément à augmenter la puissance de la chaudière et donc sa surconsommation.

Christelle indique que les dossiers sont très longs à bâtir. Roland indique n'avoir pas vu dans le devis que les compteurs de calories évoqués par Jean Paul lors d'une précédente réunion étaient prévus : Christelle réplique qu'ils seront posés dans la foulée de l'installation, et précise qu'une subvention de 16 164 € est accordée par le Fonds Chaleur. Bruno est inquiet pour l'obtention de cette subvention, mais Christelle annonce que c'est à la suite du dépôt de dossier que la subvention arrive et également d'autres, du département ou CRTE ; elle a réussi à inclure les travaux de réseaux récents.

Achat parcelles B68-69-311 (étang de la Gane)

Décision du Maire : signature de la promesse d'achat

Madame le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 13 février 2021, le conseil municipal a validé l'achat des parcelles AL 68, AL 69 et AL 311 au Puy de l'amour, parcelles jouxtant l'étang de la Gane.

Une démarche avait été entreprise auprès de la SAFER afin de se porter acquéreur des parcelles.

La SAFER a répondu favorablement à cette demande et a transmis une promesse unilatérale d'achat au prix principal de 1500 € auquel s'ajoute la prestation de service SAFER d'un montant de 420 € TTC.

Madame le maire informe le Conseil qu'elle a signé la promesse unilatérale d'achat le 27 juillet 2024 conformément en application de la délibération du 13 février 2021 et de la délibération du 15 octobre 2021 donnant délégation au Maire concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dont le montant est inférieur à 4 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Serge demande ce qu'il en est à l'avenir des vaches qui y paissent actuellement, ce à quoi Christelle répond qu'une convention sera à voir.

Pass fournitures 6^{ème}

DCM 2024-027

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la Commune de Clergoux, sollicitant une participation financière au pass-fournitures offert aux enfants entrant en 6^{ème} pour la rentrée scolaire 2024/2025 d'une valeur de 100 €. Elle sollicite la Commune à hauteur de 50 € par enfant domicilié à Champagnac la Prune et scolarisé à Clergoux. 2 élèves de la commune sont concernés pour la rentrée 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de participer au pass-fournitures à hauteur de 50€ par enfant et ce jusqu'à la fin du mandat

Résultat du vote ➤ Pour : 8 Abstentions : 3 (S.Jauilhac, G.Navez x2)

Rapport d'activité de Tulle Agglo

DCM 2024-028

Considérant que les communes membres de la Communauté d'Agglomération, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de Tulle Agglo ;

Après avoir entendu l'exposé de madame le Maire, le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2023 de Tulle Agglo.

Résultat du vote ➤ Pour : 11

Création d'un poste de rédacteur (promotion interne secrétaire)

DCM 2024-029

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Elle indique qu'il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de fixer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau des avancements de grade établis pour l'année.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant le tableau des emplois actuel :

Grade	Effectif	Cat.	Échelle	Durée hebdomadaire du poste
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif territorial	1	C	C1	12H00
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	C	C3	16H00
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial	1	C	C1	35H00
Adjoint technique territorial	1	C	C1	5H00
Adjoint technique territorial	1	C	C1	3H00

Considérant la promotion interne de la secrétaire générale de mairie, au grade de Rédacteur Territorial,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi, appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs de catégorie B, au grade de rédacteur territorial, à temps non complet, à raison de 16 heures hebdomadaires, à compter de ce jour.

Elle indique que la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires, ne pourra intervenir qu'après avis du Comité Technique et à l'issu d'une période de stage de 6 mois après la nomination de l'agent au poste de rédacteur et fera l'objet d'une délibération ultérieure pour mise à jour du tableau des emplois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Résultat du vote ➤ Pour : 11

Questions diverses

Christelle informe :

- A propos du dossier des éoliennes, que le préfet a jusqu'à fin septembre pour apporter une réponse.
- Des contrôles sous l'égide de Tulle Agglo sont effectués dans le cadre du SPANC, d'après une liste constituée par la commune. Bruno est désolé de ce courrier que Christelle a co-signé dont la dernière ligne en rouge et gros caractères donne l'impression que nous sommes pris pour des bandits ; c'est une taxe supplémentaire, mais il remarque que la dernière fois elle avait été prise en charge à 50% par la commune.
- A propos des déchets, le premier camion d'enlèvement arrivera en octobre. Une convention entre l'Agglo et le propriétaire du terrain à la Salesse va être réalisé. Bruno demande comment c'est prévu

avec le Comité des Fêtes et la commune : Christelle va voir. Stéphanie demande si une réunion d'information est prévue, et Christelle apporte une réponse positive, cela dès que tout est mis en place.

- L'agent de la Poste termine son contrat le 30 décembre, aussi un appel à candidature est lancé.
- Le logement du presbytère est libre le 31 octobre.
- Pour son départ vers une autre emploi, Karine Badou demande un préavis d'un mois au lieu de trois, ce qui est accordé.

Grégoire informe qu'à propos du passage de l'éclairage public aux Diodes Electro Luminescentes, que les luminaires obsolètes sont compris dans le projet ainsi que les huit du bas du bourg. Le contrat d'achat est passé, et les commandes interviendront au fur et à mesure des travaux soit 2025.

Bruno demande ce qu'il en est de l'enrobé et du mur au hameau du Theil : Christelle informe qu'il y aura une réunion à l'Agglo pour définir les priorités.

Roland s'informe de l'étude concernant le mur du cimetière : Jean Paul répond que les barbacanes n'empêchent rien, et qu'il est dans l'attente d'un devis concernant des contreforts. Bruno est certain qu'il n'est pas possible de renvoyer l'eau chez un voisin, et encore moins d'y mettre des contreforts.

Serge évoque l'acidité nocive de l'eau fournie par le syndicat : Christelle indique que les priorités sont de fournir de l'eau à tous et de corriger les fuites.

Bruno soulève le problème de l'entretien des chemins, notamment du « Chemin faisant », dont le nettoyage des bordures avec des fougères retombantes et infestées de tiques n'est pas effectué.

Sandra informe de la prochaine réunion du Téléthon le 27 septembre, et que le repas aura lieu cette année à La Roche Canillac.

Christelle signale attendre des devis pour l'entourage du monument aux morts, refait à l'identique. Serge en profite pour demander si des corrections aux erreurs relevées sur certains noms et dates peuvent être apportées. Jean Paul exprime le coût élevé que cela représente.

La séance est levée à 23h 04

Le Maire, Christelle BIDAULT

Le secrétaire de séance, Roland POUGET